

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AC212

présenté par
M. Clavet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
France Télévisions	0	2 548 827 000
ARTE France	0	0
Radio France	0	660 133 908
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	0	3 208 960 908
SOLDE	-3 208 960 908	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de diminuer les crédits, en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 2 548 827 000 euros pour l'action n° 1 « France Télévisions » du programme 372 « France Télévisions » et de diminuer les crédits, en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 660 133 908 euros pour l'action n° 1 « Radio France » du programme 374 « Radio France »

Cet amendement vise à initier une **réforme du paysage audiovisuel français** par la **privatisation de France Télévisions et de Radio France**, permettant ainsi de **réduire de 3,2 milliards d'euros la charge supportée par l'État**.

Toutefois, le Rassemblement national prévoit de maintenir dans le giron public **Arte France, TV5 Monde**, et les chaînes du groupe **France Médias Monde** en raison de leur rôle essentiel dans le rayonnement de la France en Europe et dans le monde. De même, l'**Institut national de l'audiovisuel (INA)** sera préservé dans le domaine public pour son rôle crucial dans la préservation du patrimoine audiovisuel français.

Le Rassemblement national entend mener cette privatisation de manière **progressive** et **structurée**, avec des **phases transitoires**, tout en favorisant une **préparation adaptée** à l'émergence de grands groupes français. L'objectif est de permettre aux acteurs nationaux de **rivaliser efficacement avec les géants du numérique**, tels que les GAFAN, et de **promouvoir l'exception culturelle française**.

Afin de soutenir cette transformation, le Rassemblement national propose notamment d'**assouplir les règles anti-concentration** pour permettre aux groupes français, tels que TF1 et M6, d'étendre leurs capacités, y compris via des alliances ou des acquisitions, comme celles de France 2 par exemple. Cette évolution législative renforcerait la **compétitivité de l'audiovisuel français sur la scène internationale**.

Sur le plan économique, cette réforme permettrait non seulement de réaffecter des ressources à des secteurs prioritaires tels que la santé et la sécurité, mais également de soulager la dette publique, qui s'élevait à 110 milliards d'euros en 2023 et devrait atteindre 125 milliards d'euros en 2024.

Plus largement, cet amendement s'inscrit dans la volonté du Rassemblement national de **rationaliser les dépenses publiques**, tout en veillant à ne pas impacter négativement la vie quotidienne des Français.